



# Club Omnisports Othis Rugby

*La passion du rugby*

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Notre sport s'enorgueillit d'être détenteur de nobles valeurs telles que, la loyauté, la convivialité, la solidarité, la dignité, et particulièrement le Respect des joueurs partenaires et adversaires, des spectateurs et de l'arbitre. Le rugby, depuis peu, subit une dérive grave et dangereuse mettant à mal ces valeurs fondamentales. Ces dernières laissent place peu à peu à ce qu'il convient d'appeler du « **voyoutisme** ». Il est de notre responsabilité à tous, spectateurs, joueurs, éducateurs, entraîneurs, dirigeants de clubs, responsables départementaux, et fédéraux d'y mettre un terme, afin que notre sport se perpétue tel que nous l'aimons.

La Fédération a signé une charte d'éthique et de déontologie qui dégage **XV PRINCIPES** qui s'imposent à tous, en établissant pour chacun des objectifs et des exemples de bonne pratique :

- I- **Respecter les règles du jeu dans la règle et dans l'esprit**
- II- **Respecter l'arbitre, acteur indispensable du jeu**
- III- **Adopter un comportement exemplaire en toute circonstance**
- IV- **Respecter et préserver la santé et l'intégrité physique de tous les pratiquants**
- V- **Faire du Rugby un vecteur d'éducation, de développement et de lien social**
- VI- **Se former tout au long de sa vie d'acteur du rugby**
- VII- **Gagner, mais pas à n'importe quel prix**
- VIII- **Assurer le libre et égal accès de tous à la pratique du Rugby**
- IX- **Veiller au respect des valeurs fondamentales du rugby et à leur universalité.**
- X- **Encourager le jeu et promouvoir la responsabilité des femmes dans le rugby**
- XI- **Garantir l'indépendance fonctionnelle des institutions du Rugby**
- XII- **Garantir le déroulement sincère et équitable des compétitions sportives**
- XIII- **Contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable**
- XIV- **Associer les parents et les spectateurs à l'éthique et à la déontologie du rugby**
- XV- **Promouvoir l'éthique et la déontologie du rugby avec les partenaires de la discipline**

C'est à cette fin que le CO OTHIS RUGBY a créé cette « **charte de bonne conduite** ». N'oublions jamais que notre sport est avant tout un jeu.

### **Article 1 : Constitution de la Commission d'Éthique et de Discipline :**

La commission de Discipline, constituée du responsable de la Commission, élu en Assemblée Générale Ordinaire et de membres du CO OTHIS RUGBY, convoqués spécialement à cet effet, examinera cas par cas les actes commis, en présence du ou des mis en cause, accompagnés de leur parents ou tuteurs pour les mineurs. A l'issue de cet examen, ladite commission se prononcera sur la sanction éventuelle qui lui ou leur sera communiquée par courrier.

### **Article 2 : Engagement des membres du CO OTHIS RUGBY**

Tout membre du CO OTHIS RUGBY s'engage à respecter la Charte de Bonne Conduite dans sa totalité, ainsi que le règlement intérieur du CO OTHIS RUGBY, en apposant son nom et sa signature au bas du présent document en même temps que la remise de sa licence et à respecter les décisions prises par la Commission d'Éthique et de Discipline. Cet acte étant une clause indispensable à l'obtention de ladite licence.

### **Article 3 : Respect sur le terrain :**

Tout joueur responsable d'un acte répréhensible grave en match comme à l'entraînement sera convoqué devant la Commission de Discipline. Si les faits sont avérés, la Commission de Discipline se réserve le droit de sanctionner le joueur, y compris en le suspendant pour un temps supérieur à celui dicté par le CIFR et répercuter éventuellement à ce dernier, le montant de l'amende accompagnant le carton, si l'acte en fait l'objet.

### **Article 4 : Respect des autres au sein du Co OTHIS RUGBY :**

Tout membre du club responsable d'acte d'incivilité notoire, lors des matchs, des entraînements ou de toute autre manifestation organisée et placée sous la responsabilité du CO OTHIS RUGBY sera convoqué devant la Commission de Discipline.

### **Article 5 : Respect des autres envers le CO OTHIS RUGBY ou un de ses membres :**

Tout membre du club victime d'actes répréhensible grave ou d'incivilités notoire, en fera part à la Commission de Discipline qui se réservera le droit d'en porter connaissance au CIFR et/ou de porter plainte.

**NOM :**

**Prénom :**

**Signature :**

(Signature du membre du club et du représentant légal pour les mineurs)